

**SYNDICAT MIXTE
DES BASSES VALLEES ANGEVINES
ET DE LA ROMME**

**BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 19 MAI 2021**

PROCES VERBAL

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

SOMMAIRE

N°	DOSSIERS	PAGES
1	Introduction	
1.1	Validation du compte-rendu du 17 février 2021	6
2	Point en exergue	
3	Fonctionnement du syndicat et représentations	
3.1	Convention pour la mise à disposition de données avec le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire	6
3.2	Point communication	7
4	Ressources Humaines	
4.1	Contrat assurance groupe	8
5	Finances	
5.1	Renouvellement de la ligne de trésorerie – Proposition ARKEA	9
6	Gestion des Milieux Aquatiques	
6.1	Inscription d'une action au Contrat Loire Annexe et Convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels	11
6.2	Déclaration de projet concernant la déclaration d'Intérêt Général pour les travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versant du Piron	12
6.3	Déclaration de projet concernant la déclaration d'Intérêt Général pour les travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versant de la Suette	13
6.4	Paiement pour Services Environnementaux	15
6.5	Convention Baraize – Syndicat du Bassin Entre Mayenne et Sarthe	16
6.6	Avancée des travaux et études concernant la gestion des milieux aquatiques	17
6.7	Convention avec les propriétaires riverains	18
7	Prévention des Inondations	
7.1	Avancés des études concernant la Prévention des Inondations	19
8	Liste des actes signés	19

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

9	Questions diverses	20
---	--------------------	----

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

*Séance du 19 mai 2021 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.
Début séance à 14 heures 00 – Fin de séance à 16 heures 02*

Etaient présents : M. Jean-Paul PAVILLON ;
M. Jean-Paul BEAUMONT ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Samuel RICOU ; M Marc-Antoine
DRIANCOURT ; M. François BOET

Etaient excusés :
M. Jacques BLONDET ; M. Jacques GUEGNARD

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
M. Jacques BLONDET a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Assistaient aussi :
MME Elodie GUTIERREZ, M Bertrand DEGRIECK, M Sylvain CHOLLET, M Jean ROUSSELOT, MME Anne-
Laure RIOBE ; M Thomas DAY ; MME Léa ERNOULT ; M Guillaume JOST

Le conseil a nommé secrétaire, Monsieur François BOET ;



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de l'hôtel de Communauté
d'Angers Loire Métropole le 20 mai 2021

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

INTRODUCTION

M. Jean-Paul PAVILLON accueille les participants à ce nouveau Bureau Syndical et les remercie de leur présence.

Le quorum est atteint.

APPEL NOMINAL

M. Jean-Paul PAVILLON procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants. Il précise les membres excusés.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Paul PAVILLON propose que l'ordre alphabétique soit utilisé pour la nomination au poste de secrétaire.

De ce fait, il nomme M. François BOET secrétaire de séance.

Changement au Bureau et au Comité Syndical :

- Départ de Jacques GUEGNARD
- Démission de Anouck THARREAU du Conseil Municipal de Feneu ; en attente de nouvelle élection du conseil municipal de Feneu

Renouvellement du contrat du Directeur (discussion des membres du Bureau sur cette question).

Point 1.1

VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

M. Jean-Paul PAVILLON présente le compte rendu de la séance du 17 février 2021. Il demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque n'est émise.

M. Jean-Paul PAVILLON procède au vote.

Le Bureau valide le précédent compte-rendu à l'unanimité.

**Convention pour la mise à disposition de données avec le Syndicat Intercommunal d'Énergies de
Maine et Loire
Délibération N°3.1**

Référence : DEL-B-2021 07

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

Fonctionnement du Syndicat et représentations – Convention pour la mise à disposition de données avec le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire

Rapporteurs : Monsieur le Président Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Dans le cadre national de déploiement d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) ayant pour objet la constitution d'un fond de plan unique partagé entre les exploitants de réseaux et les collectivités, le Siéml est chargé de réaliser, mettre à jour, gérer et coordonner le PCRS sur l'ensemble du département de Maine-et-Loire. A ce titre, et conformément au contrat de mise à disposition du PCRS modifié par avenants susvisés, le Siéml est seul propriétaire du PCRS pendant la durée initiale du contrat (10 ans).

Pour mettre en œuvre ses missions, le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme souhaite utiliser des données numériques acquises par le Siéml pour la réalisation du PCRS (ex : Modèle Numérique de Terrain...). Ces données topographiques larges et d'une précision pertinente (de l'ordre de 10 cm en altitude) permettent de limiter les coûts des études topographiques et d'améliorer la précision des études notamment de modélisation hydraulique.

Une convention permet de cadrer la mise à disposition par le Siéml des données au SMBVAR.

Considérant le projet de convention annexé ;

DELIBERE

Approuve la convention d'Entente Intercommunautaire pour l'exercice de la Gestion des Milieux
Valide la convention ;

Impute les dépenses au budget 2021 et suivants ;

Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée de valider la délibération.
Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL B 2021 07 - Le Bureau adopte à l'unanimité.

Point 3.2 :

Point communication

Un point est fait en séance sur l'avancée des travaux concernant les outils de communication prévus par le Syndicat.

MME GUTIERREZ présente les différents outils de communication.

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

(Sortie de M. RAIMBAULT 14h32)

La brochure GEMA, est finalisée. Il reste quelques détails mais l'ensemble est terminé.

Le deuxième document concerne le Guide du riverain, pour les personnes qui vivent en bordures du cours d'eau. C'est un document qui est en cours de production.

Le dernier document concerne le Flyer qui est lui aussi finalisé.

M. PAVILLON demande à ce que les logos des financeurs soient intégrés aux documents de communication.

M. RICOU indique que les agriculteurs ont des questionnements sur les différents projets en cours, et notamment des inquiétudes au regard de leurs outils de travail (zones qui pourraient redevenir humides en lien avec les travaux). Ils souhaitent que ceux-ci soient rencontrés plus en amont et de manière adaptée au territoire et aux zones de travaux. La demande est peut-être différente sur d'autres parties du Syndicats.

(Retour de M. RAIMBAULT à 14h36).

M. ROUSSELOT indique que les agriculteurs sont contactés au cas par cas, en fonction des travaux. Les exploitants et propriétaires sont toujours associés. La Chambre d'Agriculture est, elle-aussi, toujours associée au Comité de Pilotage des études/travaux. Mais cela fait beaucoup de sollicitation pour ces derniers. Le SMBVAR doit trouver le bon niveau d'association de la Chambre d'Agriculture et des agriculteurs. S'il y a des nécessités, il faut solliciter le SMBVAR pour que les techniciens se déplacent et communiquent sur les actions. Cette communication, dans le cadre de futures études sera sans doute à adapter.

M. PAVILLON indique que les outils présentés sont des outils de communication institutionnelles. Il faut aussi développer la communication auprès des populations locales et des exploitants. Il faut se rapprocher des vice-présidences pour cette communication.

**Contrat assurance groupe
Délibération N°4.1**

**Référence : DEL B 2021 08
Ressources Humaines – Contrat assurance groupe**

Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Le Président rappelle au comité Syndical que par délibération en date du 13 février 2020, le Syndicat a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Isurance (Porteur du risque non-vie), via les sociétés COLLECTEAM et YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres).

Considérant les taux proposés :

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

Statut des agents	Collectivités - 121 agents	Collectivités + 120 agents
Agents CNRACL	4,40 %	4,40 %
Agents IRCANTEC	1,15 %	1,15 %

Base de prime : L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. (Si l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l'assurance s'en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. La base de cotisation sera forfaitairement majorée la première année de 50 % pour ce qui concerne les agents CNRACL et de 40 % pour ce qui concerne les agents IRCANTEC La régularisation se fera en fonction des renseignements obtenus par l'assureur après la clôture de l'année 2021. Les calculs des appels prévisionnels de prime des années 2022 et 2023 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2021 et 2022, fournis par chaque adhérent à l'assureur.)

Considérant le projet de convention présenté en annexe,

DELIBERE

Autorise le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe avec couverture des charges patronales ;

Impute les dépenses au budget 2021 et suivants ;

Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la délibération.
Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL B 2021 08 - Le Bureau adopte à l'unanimité.

**Renouvellement de la ligne de trésorerie – Proposition ARKEA
Délibération N°5.1**

Référence : DEL B 2021 09

Finances – Renouvellement de la ligne de trésorerie – Proposition ARKEA

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) dispose de subventions importantes venues d'organismes partenaires notamment de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Pays de la Loire, l'Union européenne, via le Fond Européen de Développement Economique et Régional (FEDER) et l'Etat via le Fond pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM). Ces subventions alimentent le budget du SMBVAR mais ne sont versées qu'après la constatation du service fait et dans un délai pouvant aller de plusieurs mois à deux ans.

Dans ce contexte la trésorerie du SMBVAR se retrouve déficitaire rapidement le temps de récupérer ces subventions. Afin d'éviter une sollicitation supplémentaire des intercommunalités membres, le bureau a approuvé une proposition d'ARKEA pour 400 000 € sur 12 mois le 5 juillet 2018 puis une reconduction de la même somme sur 12 autres mois le 23 mai 2019. Un troisième renouvellement est intervenu par délibération le 13 février 2020 (en anticipation des élections municipales).

La banque ARKEA a remis une offre dont le détail est présenté ci-dessous :

Montant : 400 000 €

o Commission d'engagement : 500 €

Durée : 12 mois

Périodicité : trimestrielle (sans capitalisation des intérêts)

Base de calcul : Exact/360

Commission de non utilisation : Néant

Index : TI3M

o Taux minimum de l'index : 0 %

Conditions financières :

Index	Marge
TI3M	+0.50%

Versement des fonds : Sans frais

o Montant minimum : 10 000 €

o Modalités : par l'Espace Client en J avant 15h et en J+1 après 16h

Remboursement des fonds : Sans Frais

o Modalités : par l'Espace Client, en J avant 11h30

Facturation des intérêts : J-1

o Jour de tirage : Inclus

o Jour de remboursement : Exclu

Considérant l'offre d'ARKEA annexée ;

Vu la délibération DEL 2018 18 prise par le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme le 17 mai 2018, approuvant l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 400 000 € et la proposition d'ARKEA ;

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

Vu la délibération DEL.B 2020 01 prise par le Bureau du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme le 13 février 2020, approuvant le renouvellement de la ligne de trésorerie sur la proposition d'ARKEA ;

Vu la délibération DEL 2020 27 prise par le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme le 15 octobre 2020, donnant délégation au Bureau ;

DELIBERE

Approuve la ligne de trésorerie pour un montant de 400 000 € ;

Approuve la proposition d'ARKEA pour une durée de 12 mois avec possibilité de prorogation ;

Autorise le Président à signer tous documents relatifs à la ligne de trésorerie et à cette proposition.

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la délibération.

Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL B 2021 09 - Le Bureau adopte à l'unanimité.

Inscription d'une action au Contrat Loire Annexe et Convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels

Délibération N°6.1

Référence : DEL B 2021 10

Gestion des Milieux Aquatiques – Inscription d'une action au Contrat Loire Annexe et Convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels

Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, un programme de restauration des bras et boires de la Loire, devant contribuer au maintien de la biodiversité ainsi qu'à un meilleur fonctionnement hydraulique du fleuve, a été initié entre 2009 et 2014 entre Montsoreau et Nantes. Lui a succédé le 1er Contrat pour la Loire et ses annexes de Montsoreau à Nantes 2015-2020. Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) a été acteur de ce Contrat, depuis sa création, en lien avec la reprise des actions portées par la Communauté de Communes Loire Layon Aubance sur la boire de Champtocé.

Le SMBVAR, par le biais du nouveau Contrat Loire et ses Annexes 2021-2023, souhaite poursuivre cet engagement pour la période à venir en le matérialisant par :

- La signature d'une convention d'animation avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire pour la période 2021-2023 avec un financement de 1000€ par an pour l'accompagnement dans les programmes et la réalisation d'indicateurs ;
- La volonté d'inscrire au Contrat Loire et ses Annexes 2021-2023 une étude de reconnexion du ruisseau de la Grande Rivière à la boire de Champtocé pour un montant de 10 000 €, prévue en 2022, et par ce biais solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Pays de la Loire.

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

Considérant le projet de convention présenté en annexe,

DELIBERE

Approuve la convention avec le CEN ;

Approuve la demande d'intégration au Contrat Loire Annexe du projet de reconnexion du ruisseau de la Grande Rivière à la Boire de Champtocé ;

Impute les dépenses au budget 2021 et suivants ;

Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. BOET indique qu'ils sont allés explorer la zone entre Champtocé et Ingrandes avec le ruisseau de la Grande Rivière, qui est enclavé. Il précise que c'est bien d'envisager des travaux sur ce ruisseau.

M. PAVILLON indique que la mobilisation de financement sur d'autres travaux que ceux dans le Contrat par l'AELB est difficile.

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la délibération.
Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL B 2021 10 - Le Bureau adopte à l'unanimité.

Déclaration de projet concernant la Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versants du Piron
Délibération N°6.2

Référence : DEL B 2021 11

Gestion des Milieux Aquatiques - Déclaration de projet concernant la Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versants du Piron

Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme a élaboré un programme de travaux de restauration des rivières et des zones humides situées sur son territoire afin de répondre aux objectifs de bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques non-domaniaux sur le bassin versant du Piron.

Pour pouvoir exécuter ses travaux, le SMBVAR a réalisé une procédure de déclaration d'intérêt général et d'autorisations environnementales afin de pouvoir accéder aux rivières et circuler sur les propriétés privées concernées. De plus, la DIG permettra au SMBVAR d'investir des fonds publics sur les terrains privés pour pouvoir restaurer les cours d'eau (article L 211-7 du code de l'environnement).

Les travaux déclarés d'intérêt général dans le cadre de la restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Piron ont pour objectif la restauration du bon état écologique des milieux aquatiques par

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

la restauration des connexions latérales entre lit mineur et lit majeur, la restauration de la morphologie du lit mineur et des écoulements, la restauration des fonctions rivulaires, la restauration de la continuité écologique.

Ce programme de travaux a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 12 février au 3 mars 2021.

A la suite de cette enquête la commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sans réserve à l'intérêt général des travaux programmés sur le bassin versant du Piron.

Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire a demandé au Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme de se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général des opérations envisagées pour la restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Piron dans les conditions prévues à l'article L. 126-1 du code de l'environnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, articles L 126-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme ;

Vu la délibération, DEL 2020-01, du 13 février 2020 par laquelle le comité Syndical valide le programme de travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant du Piron et les dossiers règlementaires associés ;

Vu la délibération, DEL 2020-27, du 15 octobre 2020 donnant délégation au Bureau Syndical ;

DELIBERE

Prend acte de l'avis favorable de Monsieur le commissaire-enquêteur sur la déclaration d'Intérêt Général pour les travaux de restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Piron, au terme de l'enquête publique ;

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme s'engage à respecter les prescriptions contenues dans l'arrêté d'autorisation, notamment les mesures destinées à éviter, réduire et compenser les incidences négatives notables sur l'environnement ou la santé humaine ;

Confirme l'intérêt général de chacune des opérations envisagées (travaux) sur le bassin versant du Piron.

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la délibération.

Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL B 2021 11 - Le Bureau adopte à l'unanimité.

Déclaration de projet concernant la Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versants de la Suette
Délibération N°6.3

Référence : DEL B 2021 12

Gestion des Milieux Aquatiques - Déclaration de projet concernant la Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versants de la Suette

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

Rapporteur : Le 2ème Vice-Président, M. Jean-Paul BEAUMONT

EXPOSE

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme a élaboré un programme de travaux de restauration des rivières et des zones humides situées sur son territoire afin de répondre aux objectifs de bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques non-domaniaux sur le bassin versant de la Suette.

Pour pouvoir exécuter ses travaux, le SMBVAR a réalisé une procédure de déclaration d'intérêt général et d'autorisations environnementales afin de pouvoir accéder aux rivières et circuler sur les propriétés privées concernées. De plus, la DIG permettra au SMBVAR d'investir des fonds publics sur les terrains privés pour pouvoir restaurer les cours d'eau (article L 211-7 du code de l'environnement).

Les travaux déclarés d'intérêt général dans le cadre de la restauration des milieux aquatiques du bassin versant de la Suette ont pour objectif la restauration du bon état écologique des milieux aquatiques par la restauration des connexions latérales entre lit mineur et lit majeur, la restauration de la morphologie du lit mineur et des écoulements, la restauration des fonctions rivulaires, la restauration de la continuité écologique.

Ce programme de travaux a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 3 mars au 19 mars 2021.

A la suite de cette enquête la commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sans réserve à l'intérêt général des travaux programmés sur le bassin versant de la Suette.

Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire a demandé au Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme de se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général des opérations envisagées pour la restauration des milieux aquatiques du bassin versant de la Suette dans les conditions prévues à l'article L. 126-1 du code de l'environnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, articles L 126-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme ;

Vu la délibération, DEL 2020-01, du 13 février 2020 par laquelle le comité Syndical valide le programme de travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Suette et les dossiers réglementaires associés ;

Vu la délibération, DEL 2020-27, du 15 octobre 2020 donnant délégation au Bureau Syndical ;

DELIBERE

Prend acte de l'avis favorable de Madame la commissaire-enquêteur sur la déclaration d'Intérêt Général pour les travaux de restauration des milieux aquatiques du bassin versant de la Suette, au terme de l'enquête publique ;

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme s'engage à respecter les prescriptions contenues dans l'arrêté d'autorisation, notamment les mesures destinées à éviter, réduire et compenser les incidences négatives notables sur l'environnement ou la santé humaine ;

Confirme l'intérêt général de chacune des opérations envisagées (travaux) sur le bassin versant de la Suette.

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la délibération.
Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL B 2021 12 - Le Bureau adopte à l'unanimité.

Point 6.4 :

Païement pour Services Environnementaux

Un rappel des enjeux liés à cette étude est fait par M. ROUSSELOT. Ce dernier rappelle qu'il y avait trois approches différentes pour cette étude, avec trois prestataires différents (WOOLING – CALIGEE – CHAMBRE D'AGRICULTURE).

M. ROUSSELOT évoque les différences entre les PSE publics (avec de l'argent issu de la PAC) et les PSE privés (l'argent est issu de contributeurs privés : RSE ; etc.).

L'entreprise WOOLING, en charge de la question organisationnelle de la mise en place des PSE, a travaillé sur :

- ✓ Préfiguration d'une organisation pour la mise en place de PSE ;
- ✓ Evaluation des coûts de gestion (publics environ 13K€/an) ;
- ✓ Comparaison PSE privés et publics.

L'entreprise CALIGEE a développé un outil permettant de calculer l'impact des reméandrages (étude de sensibilité à l'engorgement du sol).

La Chambre d'Agriculture a travaillé sur :

- ✓ Recherche bibliographique et technique sur les filières, les rendements, les pratiques culturales
- ✓ Recherche cartographique : assolement, exploitations concernées...
- ✓ Approche juridique de la compatibilité des dispositifs (PAC, MAEc, PSE public/privé)
- ✓ Mobilisation agricole, groupe de travail, type d'indicateur...
- ✓ Développement d'un outil de calcul « PSE ».

M ROUSSELOT propose d'inviter l'association des jeunes agriculteurs « SOLENAT » pour présenter le travail sur les PSE.

M. RICOU indique que la mise en place des PSE semble compliquer.

M. ROUSSELOT précise que l'idée est de créer un outil simple d'utilisation pour les agriculteurs. Mais le SMBVAR ne maîtrise pas la mise en place des PSE privés (versement des fonds, etc.).

M. CHOLLET indique que l'avantage de travailler sur cette thématique, c'est que même la phase étude pour les PSE est financée. Il y a déjà 30 K€ de financement pour ces études de faisabilité.

M. DRIANCOURT demande à ce que l'association présente un exemple du début de la chaîne à la fin : de l'idée de mise en place de PSE privé au versement des fonds.

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

M. ROUSSELOT précise que le SMBVAR a aussi connu une sollicitation de l'Association Française Arbres champêtres et Agroforesteries sur la Suette. Peut-être les inviter aussi à un prochain Bureau pour voir s'il y a des choses à faire ensemble.

M. RICOU intervient et précise qu'il ne faut pas oublier l'élevage, qui est important dans le maintien des prairies.

M. ROUSSELOT complète en précisant que l'enjeu de maintien des prairies est très important, comme celui de développer les prairies. Cela a bien été intégré dans l'outil de calcul des PSE (notamment le côté humide des prairies).

Convention Baraize – Syndicat du Bassin Entre Mayenne et Sarthe Délibération N°6.5

Référence : DEL B 2021 13

Gestion des Milieux Aquatiques – Convention Baraize – Syndicat du Bassin Entre Mayenne et Sarthe

Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Le bassin versant du Baraize (affluent rive droite de la Sarthe) se situe en partie sur le périmètre du Syndicat du Bassin Entre Mayenne et Sarthe (SBEMS) et le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR). Afin de mieux connaître ce bassin versant, le SBEMS a proposé le portage d'une étude de caractérisation des cours d'eau pour partie de ces deux territoires et pour le compte du SMBVAR. Il a sollicité le SMBVAR pour une participation financière après déduction des financements par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire. La participation du SMBVAR s'élève à 1 824 € TTC.

Considérant le projet de convention présenté en annexe,

DELIBERE

Approuve la convention avec le Syndicat du Bassin Entre Mayenne et Sarthe ;

Impute les dépenses au budget 2021 et suivants ;

Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la délibération.
Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL B 2021 13 - Le Bureau adopte à l'unanimité.

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

Point 6.6 :

Avancée des travaux et études concernant la gestion des milieux aquatiques

M. ROUSSELOT présente les avancées concernant les travaux/études en gestion des milieux aquatiques :

- Etude Tourbière (CEN) – 10 sites, assistance Marcé
- Etude Mayenne et biodiversité (LPO) : Vinière, assistance biodiversité
- Romme Brionneau Boulet :
 - ✓ Rebillarderie (52K€) – Passage CSRPN, marché en cours, travaux en sept 2021 ;
 - ✓ Restauration continuité écologique sur 11 ouvrages (80 K€) ;
 - ✓ Pose de piézomètre et équipement réalisé en avril (47K€) ;
- Loir : Marcé (évalué à 350K€ à ce stade) :
 - ✓ Analyse Tourbière CEN
 - ✓ Passage en CSRPN – Agrion de Mercure
 - ✓ Prise en compte, jardins familiaux, inondation et réseaux (tel et eau potable)
 - ✓ Maitrise d'œuvre en cours
 - ✓ Lancement du marché fin mai juin 2021
 - ✓ Travaux septembre octobre 2021 jusqu'à février 2022
 - ✓ Film en cours de réalisation de la naissance du projet jusqu'à la réception des travaux
- Sarthe :
 - ✓ Piron – Les loges - levées topo faites – contestation liée au drainage
 - ✓ Problématique inondation sur Champigné mis en évidence (avancement de l'étude année 4, 30 000€) ;
 - ✓ Piron – ZH Grand Montarbeau (20K€) – levées topo et inventaire faune/flore – canche aquatique - dimensionnement en cours ;
 - ✓ Plessis – aval Plessis Chivré (45K€) – épis et banquettes – dimensionnement et concertation en cours – travaux début 2022.
- Mayenne :
 - ✓ Baconne – Hautes Grées (50K€) – autre projet de retenue sur même secteur – dimensionnement en cours – végétation en 2021, terrassement en 2022 ;
 - ✓ Suine – Fontaine Rouillée (48K€) – autre projet de retenue sur même secteur – dimensionnement en cours ;
 - ✓ Suine STEP de Sceaux d'Anjou (73 K€) – avancement du projet – dimensionnement en cours, possibilité de prolongation aval - 2021 végétation

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

Présentation du stage de Léa ERNOULT : son stage concerne la réalisation des états initiaux sur les cours d'eau : recensement des espèces protégées et définir l'état des cours d'eau. Les sites sont répartis sur 5 bassins versants, principalement des cours d'eau et un plan d'eau. Il y a deux types de suivi : site inventaire (seulement inventaire des espèces protégées) et/ou site indicateurs (suivi hydromorphologique : mesure de la température de l'eau, air, etc. tous les 15 jours – inventaires des odonates, amphibiens, etc.)

Présentation du stage de Thomas DAY : son stage concerne des suivis après travaux et un état initial. Les sites sont répartis sur les bassins versants, principalement des boires et marais. L'objectif est de définir l'efficacité des travaux réalisés.

M. ROUSSELOT précise que l'idée des deux stages, c'est d'avoir des suivis et de pouvoir dans certains cas réorienter les travaux, etc. Cela permet de produire des indicateurs, et de faire des comparaisons entre l'avant et l'après. Cela permet aussi de remettre à jour, standardiser les protocoles et de permettre au SMBVAR de mieux gérer les travaux, les valoriser et d'apprendre des réalisations pour réorienter au besoin.

M. PAVILLON remercie les stagiaires et les tuteurs de stages.

M. DIRANCOURT demande à M. DAY comment il compte conclure sur le fait que les travaux ont eu un avantage positif ou négatif ? M. DAY prend un exemple avec les lles du moulin d'Ivray (suppression de la peupleraie pour mettre en place les prairies = présence d'espèces protégées). Les situations et les protocoles sont variées en fonction de l'historique, des données statistiques sont mobilisables si les protocoles sont identiques, il y aura donc un travail fin à mener.

Convention avec les propriétaires riverains

Délibération N°6.7

Référence : DEL B 2021 13

Gestion des Milieux Aquatiques – Convention avec les propriétaires riverains

Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Dans le cadre de la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique menés par le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme, des travaux vont être réalisés au titre du Contrat Territorial Eau. Ces travaux doivent être accompagnés d'une convention avec les propriétaires riverains afin d'obtenir leur autorisation pour la réalisation de travaux publics sur le domaine privé et cadrer la remise des ouvrages/aménagements après intervention.

Une convention type sera mise en place permettant de prendre en compte l'intégralité des cas de travaux que connaît le Syndicat :

- Intervention sur végétation
- Intervention sur ouvrages (démolition – démolition/remplacement)
- Intervention simultanée sur végétation et ouvrage.

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

La remise des ouvrages/aménagement sera accompagnée de la remise du Guide du Riverain afin de rappeler aux propriétaires riverains l'obligation qu'ils ont à entretenir les cours d'eau hors domaine public fluvial.

Considérant le projet de convention annexé,
Considérant l'intérêt qu'a le Syndicat à recueillir l'accord des propriétaires riverains, à encadrer la remise des ouvrages/aménagements réalisés et à rappeler l'obligation d'entretien incombant aux propriétaires riverains dans l'optique d'une pérennité des investissements réalisés ;

DELIBERE

Approuve la convention type permettant de couvrir tous les cas de figures et qui sera mis en œuvre pour chaque site concerné,

Impute les dépenses au budget 2021 et suivants ;

Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Point 7.1 :

Avancée des travaux et études concernant la Prévention des Inondations

MME GUTIERREZ présente les actions du PAPI.

Concernant l'exposition sur la prévention des Inondations le prestataire a préparé une première maquette.

Concernant l'étude Hydraulique sur la Boire du Commun d'Oule : le jeudi 20 mai 2021, il y aura la réunion de lancement avec le bureau d'Etude SETEC HYDRATEC (seul candidat pour le marché – un budget de 55 K€ TTC).

Pour le jeu vidéo il y a eu un lancement de marché. Il y a eu trois offres mais trop élevées. Suite à une annulation de la procédure (problématique de date dans les remises des offres) le marché est relancer avec une précision du budget alloué à cette action.

Présentation du stage de Guillaume JOST : son stage concerne la cartographie des habitations en zone inondable pour déterminer le niveau de vulnérabilité et la production d'un atlas par commune (34). Le stage concerne aussi une analyse de la culture du risque sur la ZAC de Saint Serge à Angers et une cartographie des établissements recevant du public (ERP).

M. BEAUMONT indique qu'il y a des équipements à prendre en compte au regard des inondations car il y a des problèmes de tonnages sur certains ponts avec les déviations mises en place en crise.

LISTE DES ACTES SIGNES

La liste des actes signés ci-après est remise aux élus.

BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2021

SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Liste des actes signés

TYPE	PARTIES PRENANTES	DOSSIERS
COMMANDE PUBLIQUE	SETEC HYDRATEC	Etude boire commun d'Oule
ASSEMBLEE	1er VP	Arrêté de délégation
ASSEMBLEE	2ème VP	Arrêté de délégation
ASSEMBLEE	3ème VP	Arrêté de délégation
ASSEMBLEE	4ème VP	Arrêté de délégation
ASSEMBLEE	5ème VP	Arrêté de délégation
COMMANDE PUBLIQUE	LANGVIN	Marché TOPO 2021
COMMANDE PUBLIQUE	SYDO	Marché Expo PI

Aucune remarque n'est émise.

QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Paul PAVILLON demande s'il y a des questions.

La séance est levée à 16h02.

Le secrétaire de séance,

M. François BOET



Le Président,

M. Jean-Paul PAVILLON

